

EXTRAIT

DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE

N° 26/89

Arrêté portant délégation de signature à Madame Maguy D'AMICO dans un domaine de compétence,

Le Maire de la commune de Gassin,

Vu les articles L2122-19 et R2122-8 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté municipal du 31 janvier 2025 fixant la dernière situation de Madame Maguy D'AMICO, occupant l'emploi permanent de responsable du service Accueil/Etat Civil,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et plus précisément dans le domaine du service à la population, il est nécessaire de prévoir une délégation de signature à Madame Maguy D'AMICO,

ARRÊTE**Article 1 :**

Délégation de signature est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité, à **Madame Maguy D'AMICO**, agent titulaire occupant l'emploi permanent de responsable du service Accueil/Etat Civil, pour les dossiers et questions suivantes :

- Certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet,
- Légalisation de signatures,
- Certificat de vie.

Article 2 :

La signature de **Madame Maguy D'AMICO**, des pièces et actes ci-dessus devra être précédée de la formule indicative suivante « par délégation du Maire ».

Article 3 :

Le Directeur des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Publié ou affiché,
- Transmis au représentant de l'Etat,
- Notifié à l'intéressée

Certifié exécutoire
Publié par voie
électronique sur le
site internet de la
mairie le : 24/03/2026

Notifié le :

Fait à Gassin, le 23 mars 2026
Le Maire
Anne-Marie WANIART

